



MAIRIE DE VIANE  
81530 VIANE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Denis MAFFRE, Maire de la commune de Viane.

Étaient présents : *Eliette BARDY, Marc MADERN, GILBERT Anne-Lise, VIALA Nathalie, CHAUDESAIGUES Sophie, CORBIERE Didier, DENIS Christine, Jean-Claude DURAND, PAGES Kévin (arrivé à 21h25)*

*Absents excusés : POU MAYROL Hervé, MONFORT Elisabeth ( a donné procuration à Eliette BARDY), LEROY Catherine (a donné procuration à Nathalie VIALA), DESOUCHES Alexandre, PAGES Kévin.*

*Mme Anne-Lise GILBERT a été nommée secrétaire de séance.*

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, proposé comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 702 114.46 €

Dépenses et recettes d'investissement : 185 836.58 €

Principaux investissements : Numérotation des habitations et dénominations des voies de l'ensemble de la commune, réfection d'une borne incendie à Fraysse, aménagement de la base de loisirs (châlet d'accueil, Tables pique-nique, Tables de ping pong, aménagement d'un terrain de boule...), achat matériel technique (débroussailleuse, tondeuse, cuve fioul), pluvial rue des jardins, sono, fresques.

En voirie, il est prévu de réaliser la route de la Seatjarié qui part de Viane, La Buzatié, Galzens, et le Pont Vieux

Le Budget est approuvé par 10 voix pour et 1 Blanc

---

### **RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PLACE POUR LA TERRASSE DU CAFE.**

La convention d'utilisation du domaine public pour la terrasse du café est renouvelée pour un an au même tarif que l'an dernier (360 Euros annuel)

Un droit de place leur est accordé pour l'installation de leur « food-truck » sur le marché les samedis après-midi du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre selon les tarifs applicables aux commerçants ambulants.

Voté à l'unanimité

---

### **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE VIANE**

Les communes dont les écoles primaires reçoivent des élèves des communes voisines, n'ayant pas leur propre école, et facturent les dépenses de fonctionnement aux communes de résidence. (Frais de personnel, électricité, chauffage, téléphonie, achat matériel, entretien des classes, photocopieurs, fournitures scolaires, FOL, cinécran) Tout ce qui concerne la cantine et la garderie ne peut être répercuté aux communes de résidence, ces services étant facultatifs.

Une convention lie la commune de Viane avec les communes de Gijounet, Escroux, Senaux, Lacaze Lacapelle et Espérausses.

Le conseil municipal décide que la participation soit facturée aux communes pour l'année scolaire 2021/2022, à hauteur de 75% du coût des dépenses que supporte la commune de Viane pour les enfants de l'école et les années suivantes au coût réel.

---

### **TARIF DE LOCATION D'UN LOCAL AU CAT :**

Le tarif proposé est de 100 euros mensuel. Voté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES :

- **Information sur l'enquête publique du SIVOM DU PLO DU LAC** concernant la ressource d'eau de Verlières et de Campguilhem.
- **Un audit** a été fait à la mairie pour essayer de réduire les coûts énergétiques,. M le Maire informe le Conseil que l'électricité va augmenter fortement pour les collectivités.
- **Sécurité** : M. LE Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres avec le service ingénierie du Département qui font suite à une pétition de certains administrés de la commune, concernant l'entrée de Viane où il y a eu 2 accidents en peu de temps :  
2 propositions : soit un feu récompense si la vitesse est respectée, soit la mise en place de chicanes.

La séance est levée à 9h50.